

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CHIRAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSIAS, Maire

Présents : MM. MASSIAS, FOURNIER, SAVIGNAT, Mme PERILLAUD, MM. ROCHER, TUYERAS, SOULAT, PATTEUW, GRANET, Mmes DELHOMMEAU, DEVESNE, LEBRAUD, CORDEAU, VALLADE

Absent et excusé : M. BOUZAGE

Monsieur Bouzage a donné pouvoir à Monsieur Fournier

Mme PERILLAUD Monique a été élue secrétaire.

Approbation du Compte-rendu du 25 novembre 2016.

VALIDATION DE LA DENOMINATION DES RUES DE LA COMMUNE DE CHIRAC

- Arrêté pris pour la dénomination de la voirie n°2016100001
- Une délibération est prise pour valider la numérotation des rues et des voies avant le 15 décembre 2016 n° 57/2016/8.3

SYNDICAT DE LA FOURRIERE : MODIFICATION DES STATUTS

Délibération du Conseil municipal 2016/59/9.1

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le Conseil syndical lors de sa séance du 12 novembre 2016.

Ce projet porte exclusivement sur le changement d'adresse du siège du syndicat qui, désormais, est situé 3, Rue d'Alexandrie – Ma Campagne – à Angoulême (article 4).

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur cette modification des statuts.

Monsieur le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil municipal approuve la proposition de modifications de statuts présentée.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT RESULTANT DE LA FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ARGENTOR-LIZONNE, DU CONFOLENTAIS, DE LUXE-CELLETES-VILLOGNON-FONTENILLE-SAINT-GROUX, DE LA VALLEE DE L'OR, DE LA VALLEE DU TRANSON, DE LA REGION D'AUNAC, DE LA REGION DE MONTEMBOEUF ET DE LA REGION DE SAINT-CLAUDE

Délibération du Conseil municipal 2016/60/5.3

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet, par arrêté du 3 octobre 2016, porte création d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de l'Argentor-Lizonne, du Confolentais, de Luxé-Celletes-Villognon-Fontenille-Saint-Groux, de la vallée de l'Or, de la vallée du

Transon, de la région d'Aunac, de la région de Montemboeuf et de la région de Saint-Claud.

Cet arrêté fait mention dans son article 6 de la composition du Comité Syndical.

Monsieur le Maire donne lecture de cet article.

Monsieur le Maire précise également que conformément à l'article 11, les maires des communes concernées par la fusion de ces syndicats d'eau potable doivent procéder à l'exécution dudit arrêté.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc de procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour siéger au sein du Collège Territorial.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, la désignation de ces délégués peut porter sur un membre du Conseil Municipal ou sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un Conseil Municipal, sous réserve des dispositions du deuxième alinéa du II de l'article L5211-7.

Les agents employés par un syndicat d'eau ou une de ses communes membres, ne peuvent être désignés par celles-ci pour les représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Désigne **Madame Monique PERILLAUD** et **Monsieur Gilbert SOULAT** délégués titulaires pour siéger au sein du Collège Territorial du Confolentais.

RECOUVREMENT DE LA CONSOMMATION D'EAU DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE :

Délibération du Conseil municipal 2016/58/7.10

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame BISSERIER Martine, locataire du logement de l'ancienne mairie a un sous-compteur installé dans le logement qui permet de régulariser en fin d'année la consommation d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Au vu de la facture réglée par la commune pour la consommation d'eau de l'année 2016, fixe le prix du mètre cube à 3,00 euros TTC (abonnement compris).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*Une motion est prise par le Conseil municipal contre la fermeture des collèges de Montemboeuf et Champagne Mouton.

VIREMENT DE CREDITS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
65	6574				Subventions de fonctionnement aux associations....	16,00
					Total	16,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	6238				Divers	-16,00
					Total	-16,00

*La Trésorerie de Chabanais va fermer le 1^{er} Janvier 2017. Les derniers règlements auront lieu au plus tard le 21 décembre 2016.

Les nouvelles écritures seront reprises vers le 4 janvier 2017.

*Le Conseil municipal est favorable à l'installation d'un camion pizza (propriétaire Mr Gombac – rue des Vignes à Rochechouart) dans le bourg de Chirac.

*Un couple du Nord de la France a visité le multiple rural. Monsieur le Maire aura une réponse avant la fin du mois de décembre.
Les peintures du multiple sont terminées.

*Retour de TVA des dépenses sur les investissements de 2014
54 392,62 €

*Fonds de péréquation 15 095,88 €

*Information :

La taxe professionnelle (CVAE) (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) sera en baisse en 2017. 483 € au lieu de 3371 €

*Broyeur d'accotement – devis des Ets Bouchaud

Le broyeur d'accotement 1,80 m n'étant pas en stock, la reprise d'un turbotondeuse et d'un godet Desroys est diminuée de 300 €.

Le Conseil municipal accepte cette dernière proposition.

*Le Syndicat Charente Limousine fermera ses portes le 1^{er} Janvier 2017. Le personnel sera employé par la Communauté de Communes

*Confection des colis au multiple rural le 16 décembre à 20 H.

*Les vœux du Maire auront lieu le 21 janvier à 11 H à la salle polyvalente.

*En 2016, 30 enfants de la commune ont bénéficié d'un ticket sport ou culture attribué par le CCAS

Fin de la séance à 21H15.

Ont signé les membres présents.